

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 143

présenté par

M. Gosselin, M. Sermier, M. Perrut, M. Bouley, M. Door, M. Ravier, M. Reynès, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Schellenberger, M. Quentin, Mme Poletti, Mme Genevard,
Mme Kuster, M. Hetzel, Mme Porte, Mme Meunier, Mme Corneloup et Mme Boëlle

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« Subordonner »,

insérer les mots :

« , au plus tôt à partir du 15 septembre 2021, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose de faire entrer en vigueur le passe-sanitaire au 15 septembre 2021 afin de laisser à nos concitoyens un temps raisonnable pour faire leur deuxième dose de vaccin et éviter de les pénaliser.